

- Service de restauration scolaire -

INSCRIPTIONS CANTINE MATERNELLE ET PRIMAIRE

(ANNEE SCOLAIRE 2005/2006)

Chers Parents,

Veillez trouver, ci-joint, le tarif des abonnements du service de restauration ainsi que le forfait « tartinistes », pour les enfants des cycles maternel et primaire, pour l'année scolaire 2005/2006, à savoir :

	1^{er} trimestre (du 06.09.2005 au 22.12.2005)	2^{eme} trimestre (du 09.01.2006 au 07.04.2006)	3^{eme} trimestre (du 24.04.2006 au 07.07.2006)
MATERNELLE 1 repas / semaine : (lundi) P.U. : 3,70 EUR	51,80 EUR	44,40 EUR	29,60 EUR
PRIMAIRE (1 + 2) 2 repas/semaine : (lu. & me.) P.U. : 3,70 EUR	107,30 EUR	88,80 EUR	66,60 EUR
PRIMAIRE (3) 2 repas/semaine : (lu. & me.) P.U. : 4,20 EUR	113,40 EUR	100,80 EUR	75,60 EUR
PRIMAIRE (4) 2 repas/semaine : (lu. & me.) P.U. : 4,20 EUR	121,80 EUR	100,80 EUR	67,20 EUR
PRIMAIRE (5) 2 repas/semaine : (lu. & me.) P.U. : 4,20 EUR	121,80 EUR	84,00 EUR	75,60 EUR

FORFAIT pour les enfants qui amènent leur repas « TARTINISTES » :

Une contribution annuelle, pour les frais de nettoyage des locaux, de **15 €** est à payer dans les plus brefs délais sur le compte de la cantine de l'école N°LU88 0019 1002 9934 6000 auprès de la BCEE.

Les repas correspondant aux périodes de voyages scolaires (classes de neige, de mer et vertes), **d'au moins une semaine, ainsi que la journée pédagogique sont déduits** dans le tarif ci-dessus.

Les trois montants de l'abonnement, correspondant aux trois trimestres de l'année scolaire 2005/2006, sont payables **aux dates suivantes** :

1er trimestre :	avant le 1 septembre 2005
2ème trimestre :	avant le 15 décembre 2005
3ème trimestre :	avant le 3 avril 2006

Pour les admissions en cours d'année scolaire, nous vous prions de bien vouloir :

- 1. payer le montant total du trimestre en cours dans les plus brefs délais**
sur le compte du service de restauration de l'école européenne de Luxembourg
N° LU88 0019 1002 9934 6000 auprès de la B.C.E.E.
Lors du paiement, merci d'indiquer le nom de l'enfant et sa classe.

(Les repas non pris vous seront remboursés au moyen du formulaire "demande de remboursement" : Voir ci-dessous.)

- 2. respecter les dates de paiement, reprises ci-dessus, pour le règlement des trimestres suivants.**

ⓘ LE PAIEMENT VAUT INSCRIPTION

Les repas non pris ne seront remboursés qu'à partir de deux semaines d'absence consécutives (maladie : sur présentation d'une copie du certificat médical).

Les demandes de remboursement seront établies au moyen du formulaire "Demande de remboursement" dûment complété. Il peut être obtenu au bâtiment administratif de l'école: MME EGEE. (~ 43.20.82-237) et doit être envoyé au plus tard à la fin du trimestre pour lequel la demande est introduite.

Les remboursements seront effectués à la fin de chaque trimestre.

Pour les parents qui le désirent, il est toutefois possible de payer les trois trimestres en une seule fois. Il leur sera toutefois possible d'annuler le deuxième ou (et) le troisième trimestre(s) pour autant que la demande d'annulation (lettre manuscrite à envoyer à Madame EGEE) soit introduite avant le commencement du trimestre à annuler. Une fois le trimestre commencé, aucune annulation ne sera acceptée.

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

H. FEIX
Président du Comité
du service de restauration